



HAL
open science

La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques

Marie-Noëlle Rimaud, Jérôme Piriou

► To cite this version:

Marie-Noëlle Rimaud, Jérôme Piriou. La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques. *VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, 2013, Hors-série 18, 10.4000/vertigo.14285 . halshs-02003669

HAL Id: halshs-02003669

<https://shs.hal.science/halshs-02003669>

Submitted on 29 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques

Marie-Noëlle Rimaud et Jérôme Piriou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/14285>

DOI : 10.4000/vertigo.14285

ISBN : 978-2-924372-06-7

ISSN : 1492-8442

Éditeur

Les Éditions en environnement VertigO

Référence électronique

Marie-Noëlle Rimaud et Jérôme Piriou, « La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 18 | décembre 2013, mis en ligne le 12 décembre 2013, consulté le 27 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/14285> ; DOI : 10.4000/vertigo.14285

Ce document a été généré automatiquement le 27 avril 2019.



Les contenus de *VertigO* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques

Marie-Noëlle Rimaud et Jérôme Piriou

Introduction

- 1 La France compte 5 500 kilomètres de côtes, dont 3 800 kilomètres en façade atlantique, et 1 700 kilomètres en façade méditerranéenne. 1 032 communes françaises sont en situation littorale et 450 d'entre elles ont le statut de communes touristiques, une centaine celui de stations classées.
- 2 L'analyse de l'enquête « Vacances » de l'INSEE de 2004 portant sur les départs en vacances des Français en France métropolitaine montre que le nombre de séjours passés au sein de départements littoraux domine, notamment sur la côte méditerranéenne et tout au long de la façade océanique atlantique (Violier et Mondou, 2009). Aussi le tourisme constitue une activité non négligeable sur le plan économique puisqu'elle constitue la moitié de la valeur ajoutée de l'économie maritime métropolitaine, avec une consommation estimée à 28,5 milliards d'euros (Conseil national du tourisme, 2010 : 38-40), même si conjoncturellement cette activité est susceptible de porter un rude coup aux économies régionales, lorsque la saison est perturbée ou menacée pour diverses raisons : météo défavorable, pollution du littoral, crise économique accompagnée d'une limitation des dépenses de vacances. Dans ce dernier cas, l'héliotropisme littoral serait tellement fort chez nos concitoyens qui continueraient à venir en diminuant leur budget loisirs et dépenses annexes.
- 3 Néanmoins, nous savons que tout espace littoral que nous définissons comme une zone située entre une étendue maritime et le continent ou l'arrière-pays (Lévy et Lussault, 2003 : 571) n'est pas que touristique. À l'instar de certains littoraux à fonction portuaire

qui se sont spécialisés dans l'industrie et dont les activités s'étendent bien au-delà de la frange maritime, comme les chantiers des paquebots transatlantiques à Saint-Nazaire en Loire-Atlantique et les raffineries de pétrole en amont de l'estuaire de la Loire (Dezert et Verlaque, 1978 ; Rapetti, 2004) ou encore d'autres dont les caractéristiques physiques ne permettent pas une fréquentation touristique, par exemple, dans les marais de l'estuaire de la Seudre, en Charente-Maritime, où l'activité ostréicole est dominante¹, générant un conflit d'espaces entre publics et privés (Légué-Dupont, 1994).

- 4 Notre approche systémique du tourisme comprenant des acteurs, des pratiques et des espaces permettant la récréation d'individus qui se traduit concrètement par un déplacement et un habiter temporaire de lieux hors-quotidien (Équipe MIT, 2005 : 342), nous demande de prendre en compte ce phénomène contemporain², comme révélateur ou invention de lieux, dans le sens où le regard porté et les actions menées sont constitutifs d'une situation socio-économique particulière. Ainsi, la station touristique, que nous considérons comme tout lieu créé et fréquenté par et pour le tourisme, lequel domine par ailleurs son économie et qui se caractérise par une population locale permanente (Knafo et al., 1997 : 200) nous semble être un « lieu laboratoire » d'analyse de pratiques récréatives (de loisirs ou touristiques), mais aussi des relations entre populations endogènes et populations exogènes. En effet, une coprésence engendre des conflits d'usage de l'espace (Paskoff, 1993) et amène des pressions d'une partie des citoyens amenant les décideurs à prendre des mesures de réglementation de l'aménagement, de protection de l'environnement, de classement et de protection de côtes (Vlès, 1996 ; Violier et Duhamel, 2009).
- 5 Il est également intéressant de préciser qu'en Aquitaine, en Bretagne, comme en Poitou-Charentes, le premier système humain qui en zone côtière, est perçu comme sensible aux risques naturels (tempêtes, inondations, changement de la qualité de l'eau) et aux risques humains (perte de l'usage récréatif des plages, impact de l'activité portuaire, stabilité des constructions) est le loisir-tourisme (ANCORIM, 2010)³.
- 6 Interroger le concept de GIZC en tant que processus, pour la gestion des zones côtières, orientant les politiques publiques pour l'aménagement du territoire littoral (Morel, Körfer, Deboudt, 2008) demande une attention particulière à la dimension « intégrée » qui implique une vision spatiale, administrative, environnementale et temporelle (Lozachmeur, 2005). Aussi, nous pouvons nous demander si ce processus, dans une situation touristique locale avérée, en lieu et place de la station, s'inscrit dans un projet de territoire et plus globalement si celui-ci implique les acteurs du tourisme concernés dans la valorisation auprès des touristes.

Durabilité touristique des littoraux

Intérêt du littoral dans l'invention des stations

- 7 La mode des bains de mer au XIX^e siècle introduisit un regard bienveillant sur le littoral après avoir été crainte (peu de gens savaient nager), ou considérée comme contrainte par les hommes qui travaillaient en mer, comme en témoigne le récit d'un Britannique au XVII^e siècle cité par Alain Corbin :

« La mer actuelle, son bassin, ses littoraux datent du déluge. Ils constituent le plus effroyable spectacle offert par la Nature. La ligne des rivages n'en est qu'une ruine ;

ce qui explique son irrégularité et la disposition incompréhensible des récifs qui la bordent » (Corbin, 1988 : 14).

- 8 Aussi, outre un intérêt curatif, apparaît dans les populations occidentales un « désir de rivage » qui s'explique par une fascination des paysages et la recherche de l'expérience, du défi de l'homme face aux rudesses du climat qui va se traduire par une appropriation des lieux et l'invention d'un tourisme littoral.
- 9 Le bain de mer n'étant qu'un moment dans la journée du baigneur, il faut :
« ... offrir des activités autres pour répondre à la demande des résidents temporaires. Les golfs, les tennis, les clubs de plage sont aménagés dans les stations les plus huppées. Les fêtes à caractère religieux, et/ou maritime, comme les bénédictions de la mer, les régates et les joutes entre pêcheurs, deviennent des spectacles. Bientôt, les courses de chevaux, de voitures offrent d'autres distractions. Les formes de sociabilité comme les cafés, les hôtels, à l'exemple des stations thermales, les casinos, à la fois cercles de jeu et salles de spectacles deviennent les marqueurs de cette urbanisme touristique qui se développe à coups de privatisation des communaux. » (Clairay, 2001 : 163-175).
- 10 Sur la côte française de l'océan Atlantique, terrain sur lequel porte notre étude, les stations se sont développées selon les pratiques faites du littoral et l'attention qui lui est portée. À partir de la première moitié du XIX^e siècle, le bain thérapeutique se développe sur le littoral Atlantique. Ainsi des villages sont investis par les touristes, leur médiatisation et leur accessibilité contribuent à l'essor de ces jeunes stations balnéaires. C'est le cas de Quiberon, qui est fréquentée par Alphonse Daudet dès septembre 1874, puis desservie par les chemins de fer et reliée à un réseau national en 1882. La station « regorge de monde » notamment un quartier hôtelier adjacent à la ville ancienne où se bâtit un boulevard le long de la plage pour la promenade en 1884, puis un casino, pour occuper les touristes en 1893 (Clairay, 2003 : 173-174). Plus au sud, la baie de La Baule est également fréquentée dès le début du XIX^e siècle par des artistes, tels que : Honoré de Balzac, Maxime Du Camp et Gustave Flaubert ou encore Alfred de Musset (Vighetti, 1974). Cependant, c'est également avec l'arrivée du chemin de fer en 1879, que se développèrent les dunes d'Escoublac en prolongement du Pouliguen, qui bénéficie déjà d'une activité touristique (Violier, 2002). Au même moment, la station de Royan, connue aussi un développement de commerces, d'un casino, de cafés et une desserte ferroviaire (Ragot, 2003). Ainsi, cette station charentaise se targue dès 1875 d'être la station la plus fréquentée par les baigneurs avec 200 000 baigneurs (Cf. Figure 1). Cette fréquentation peut se justifier par un équipement urbain développé avec un casino, des jardins publics, des parcs.

Figure 1. Affiche des chemins de fer de l'État, Royan sur l'Océan : des bains de mer les plus fréquentés.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Auteurs Fraipont et Moreau (1895), Bibliothèque Nationale de France, Lithographie en couleur, 122 x 84 cm, [En ligne] URL <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb03293890>

- 11 Il est possible d'affirmer qu'à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, le littoral a fait l'objet d'un aménagement du territoire, sur commande de l'État, comme sur les côtes languedocienne et aquitaine. Ainsi, la station de Lacanau-Océan, créé ex nihilo à partir de 1906, suite à la prolongation de la voie ferrée, puis de la route entre le village de Lacanau et l'océan (Magnon, 2006 et Augustin, 2007) fut éligible aux grands projets d'aménagement de la côte Aquitaine⁴ cherchant à dynamiser les espaces littoraux insuffisamment utilisés. Les stations créées eurent pour objectif de canaliser les flux touristiques notamment en direction de l'Espagne. La prise en compte du littoral s'effectua dans la recherche d'un équilibre entre l'urbanisation de zones et des espaces dits « naturels ».

Activités touristiques et accessibilité sur le littoral

- 12 La côte peut se distinguer en plusieurs parties selon les pratiques des touristes : la plage, le remblai et l'étendue maritime.
- 13 Tout d'abord, la plage constitue la « place » des activités de loisirs des touristes qui se rendent sur les littoraux dès le XIX^e siècle. La plage est associée à un terrain de jeu comme à La Baule (Violier, 2002), ou à Royan où se développèrent des activités de loisirs, telles que la pêche ou le gymkhana (Équipe MIT, 2002).
- 14 Ensuite, le remblai surplombant la plage fait l'objet d'aménagement des municipalités sous forme de boulevard et de promenade à des fins de contemplation. Les stations

littorales étaient équipées d'un minimum d'infrastructures afin d'assurer une renommée, tels que le front de mer, le casino ou des équipements sportifs. Un bon exemple, La Baule, où entre les années 1920 et 1930, la station acquière une dimension internationale avec un casino entouré de commerces de luxe, un tennis-club et un parcours de golf (Violier, 2002). Le réseau viaire permet l'accessibilité, soit par la plage, via le boulevard qui offre alors une double utilité de promenade et de voie de communication, comme l'illustre le remblai baulois ; soit par le sentier côtier qui, en plus de relier les plages entre elles, offre un parcours aménagé et sécurisé permettant de profiter du rivage (Debié, 2003 ; Barbedor, 2004), avec le modèle de la côte sauvage à Quiberon (Debié, 2003). Aussi, pour les touristes, l'activité de la promenade constitue une source de distraction, de rencontres entre promeneurs. Ces derniers, comme les écrivains romantiques avant eux, s'arrêtent pour lire, regarder la mer.

- 15 Enfin, l'étendue maritime, qui fit l'objet des premiers bains de mer au XIX^e siècle, constitue au milieu du XX^e siècle un espace de sports. Ainsi à Lacanau, les premières planches de surf apparaissent vers 1963, puis la planche à voile vers 1966 ou encore le funboard vers 1972 (Augustin, 2007). La pratique annuelle de ces sports se développe sur certains « spots », comme celui de Port-Blanc à Quiberon. L'appropriation des lieux conduit à la valorisation des activités littorales, avec la création d'évènements sportifs comme la compétition internationale « Lacanau-Pro », créant en 1983 l'ouverture de magasins ou d'écoles de surf.
- 16 Cependant, les activités touristiques s'élargissent parfois de la frange littorale, puisque l'arrière-pays fait aussi l'objet d'une fréquentation, davantage à l'écart d'une urbanisation concentrée et une industrialisation du tourisme de masse (Finger-Stich et Ghimire, 1977).
- 17 On remarquera par exemple, la présence du tourisme en Brière, en particulier dans le marais de Grande Brière, situé en zone rétro-littorale fréquentée par les touristes en provenance des stations littorales de proximité. À Lacanau, il s'agit d'un élargissement en forêt et en bordure d'un lac, avec la mise en service d'installations et d'équipements autour de 4 pôles de loisirs : les sports de balles, les activités hippiques, les activités libres et enfin les activités lacustres (Augustin, 2007).

Concentration de population et régulation

- 18 La croissance de la fréquentation et la concentration d'une population sur le littoral liées au phénomène touristique s'observe dès la fin du XIX^e siècle. Ainsi, Quiberon qui ne comptait que 2 884 habitants en 1896 a connu une augmentation de 23,3 % trente ans plus tard (Clairay, 2003). Durant le XX^e siècle, la croissance démographique du littoral s'est poursuivie et s'explique par une hausse de la résidentialisation par des populations de l'intérieur à la recherche de nouveaux usages, la découverte de l'estran, l'haliotropisme, etc.
- 19 La côte Atlantique est particulièrement concernée comme en témoigne le recensement de la population de la région des Pays de la Loire en 1990 (Pihet, 1991). Ainsi, le tourisme a contribué au développement urbain d'espaces régionaux de grandes dimensions et dont la continuité urbaine assure une qualité en termes de services, d'emplois ou encore d'immobilier (Duhamel et Violier, 2009). Cependant, l'industrie touristique fut montrée du doigt dans les années 1980, certains auteurs évoquant « une consommation de l'espace » (Cassou-Mounat et al., 1980) et une pression touristique (Michaud, 1983), avec des arguments qualifiant le paysage :

« La densification du front de mer avec la construction d'immeubles, la concentration de résidences secondaires dans certains quartiers, anciens ou récents, voués à une mono activité touristique. » (Renard, 1984 : 47)

- 20 Les préoccupations environnementales commencent à apparaître face à l'engouement des municipalités pour le développement touristique. Comme le précise, Émile Biasini, ancien président de la Mission interministérielle à l'aménagement de la côte Aquitaine :
- « En Aquitaine, en 1970, le cancer touristique commençait à ronger le pays et l'administration traditionnelle s'engageait sur la voie languedocienne : il n'était pas de municipalité qui n'eût son propre projet et les spécialistes de l'économie mixte se préparaient de beaux jours, avec la collaboration des conseils généraux, flattés, de servir le progrès » (Biasini, 1995 : 217)
- 21 Aussi, l'État dans sa politique d'aménagement de la côte Aquitaine crée des unités principales d'aménagement séparées par des secteurs d'équilibre (Bouneau 2007, Vlès 1996) incluant notamment Lacanau-Océan. Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) des lacs médocains prévoit parmi ses enjeux de maintenir des activités de loisirs dans le respect des autres enjeux (notamment le maintien de la qualité écologique du milieu aquatique et des zones humides). Il revient également sur l'évolution de l'activité touristique (p. 77, Tome 1/5, Rapport de présentation) en indiquant : « *L'activité touristique, en raison de son poids dans l'économie locale, pèse fortement sur le rythme de vie des trois communes. La pérennisation de cette activité tout au long de l'année est, à divers points de vue, un besoin essentiel pour les communes : vie locale, activité des commerces, pérennité des emplois, limitation des déplacements pendulaires...* »⁵ Cela étant, deux questions sont également posées : Comment adapter l'offre touristique ? Est-il envisageable de développer d'autres types d'activités économiques afin de réduire la saisonnalité de l'activité ?
- 22 Concernant les stations touristiques littorales le SCoT stipule (p. 56, Tome 3/5 État initial de l'environnement) : « *Les trois stations touristiques océanes constituent des pôles à vocation de commerces, de services et d'habitat. Leur place sur le littoral est assez réduite : elles représentent un linéaire bâti de 3 kilomètres sur les 35 kilomètres de côte. La politique de la MIACA a été novatrice par son côté très logique. Elle a mené de front aménagement touristique et protection du milieu, ce qui aboutira à une lisibilité du paysage littoral, ponctué de stations clairement distinctes les unes des autres.* »
- 23 Côté Presqu'île de Guérande, le SCoT Cap Atlantique⁶ évoque en synthèse de la partie consacrée au littoral, la nécessité de prévoir un projet d'aménagement global du littoral. Le SCoT précise : Au regard de la spécificité du territoire..., dans la mesure où les espaces naturels sont à la base de l'attractivité touristique, qu'un cadre de vie de qualité constitue un argument décisif pour l'attractivité résidentielle, les mesures de protection de ces espaces relèvent donc d'une nécessité absolue.
- 24 Ensuite, dans l'arrière-pays de la Baule, dix-sept communes se sont regroupées en 1970 pour former le Parc Naturel Régional de Brière, une expérience pilote, couvrant 50 000 hectares de zone humide. Les parcs naturels régionaux, créés à l'origine (en 1965), à titre expérimental par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et l'attractivité régionale, furent officialisés par un décret du 1^{er} mars 1967 formalisant un label et fixant un cadre institutionnel répartissant le rôle des collectivités territoriales (Chapuis et Lanneaux, 1993 : 521-523). Onze parcs naturels régionaux sur quarante-huit se situent en zone littorale. Ceux-ci permettent de fédérer les acteurs territoriaux afin de gérer des problématiques environnementales, économiques, sociales relatives aux

littoraux (Andreu-Boussut et Choblet, 2003). Le label « PNR » constitue en ce sens un « outil » de régulation, mais également un « porteur d'innovation » (Andreu-Boussut et Choblet, 2003), démontrant que les acteurs peuvent agir par innovation en réponse aux questions du développement durable sur le littoral (Meur-Férec, 2006).

- 25 La fin du XX^e siècle fait donc l'objet d'une attention particulière pour l'environnement, et particulièrement sur les littoraux, comme en témoigne la création par l'État du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en 1975, afin de réguler la politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. Puis le 4 janvier 1986, paraît au journal officiel la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi littoral » qui organise et cadre les conditions d'utilisation du sol pour les communes riveraines des océans, des mers, des étangs salés et plan d'eau naturel ou artificiel de plus de 1000 hectares dans un but de protection du patrimoine naturel et culturel, de préservation et le développement d'activités économiques liées à l'eau, et enfin une maîtrise de l'urbanisme limitant la constructibilité à une bande littorale de 100 mètres, calculée à compter de la limite haute du rivage.
- 26 Le concept d'une politique publique du littoral reconnue et partagée va progressivement émerger suite aux incitations européennes⁷, mais également aux régulations opérées au sein même des territoires, démontrant le rôle essentiel des acteurs dans leurs pratiques du littoral et la prise de conscience de l'ampleur des enjeux. Nous souhaitons plus spécifiquement nous interroger sur l'application et les effets escomptés des expériences localisées de gestion intégrée, sur l'activité touristique.

Application du concept de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) au secteur touristique

Avancement du concept de GIZC

- 27 Notre article se positionne dans la continuité des travaux effectués par Catherine Meur-Férec (2009), qui se proposaient d'étudier de façon empirique ce qui se passe sur le terrain, en analysant 49 dossiers déposés en été 2005, suite à un appel à projets. Il nous a paru intéressant d'examiner comment les stations littorales atlantiques se préoccupent de la GIZC et plus encore de voir si la « concrétisation du concept » pour reprendre les propos de Mme Meur-Férec a évolué, quelles sont les actions concrètes mises en œuvre, qui en sont les décideurs et à destination de qui ?
- 28 La Région Pays de la Loire faisait partie des moins investies en 2005, alors que de nombreux projets prenaient place en Région Bretagne, qu'en est-il aujourd'hui ? La gouvernance, dans le sens d'une intégration des citoyens aux projets, apparaissait comme un point faible. Pour y remédier, l'information des citoyens était recommandée ; figurait donc parmi les actions jugées comme à poursuivre et à renforcer la communication. Mme Meur-Férec recommandait en effet dans son point 3.1 intitulé « Enjeux et défis au niveau global (État) », de :
- 29 « *Développer les efforts de communication et de pédagogie, notamment envers les acteurs locaux pour les convaincre des bénéfices qu'ils peuvent tirer de la GIZC et les inciter à raisonner sur le long terme (Commission européenne, 2003). Communiquer aussi pour assurer une visibilité des orientations de la politique du littoral qui manque parfois aujourd'hui* ».

- 30 Selon Michel Prieur (2009), le concept reste connu des seuls spécialistes, il parle même de l'introuvable GIZC. Nous allons tenter de voir si les parties prenantes (professionnels du tourisme, stations littorales, collectivités territoriales...) sont engagées en faveur de la GIZC et incidemment si elles évoquent l'intérêt du concept au titre de l'attractivité territoriale. La GIZC peut-elle être présentée comme un avantage comparatif notoire, par un territoire ?
- 31 Notre territoire d'étude ne veut pas se limiter à la seule bande côtière, mais à un territoire plus large (côte et arrière-pays). En effet, le tourisme peut être associé à d'autres activités comme l'agriculture, aussi il est nécessaire de prendre en compte une zone plus vaste. (Magnan, 2009)
- 32 En France, la définition juridique du littoral inclut « *les communes riveraines de la mer et riveraines des estuaires et deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux...* » – article 2 Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. La largeur de la zone proche du rivage n'est pas fixée par la loi, mais la jurisprudence l'a parfois admise jusqu'à 2 km du rivage.

Rôle des acteurs du tourisme

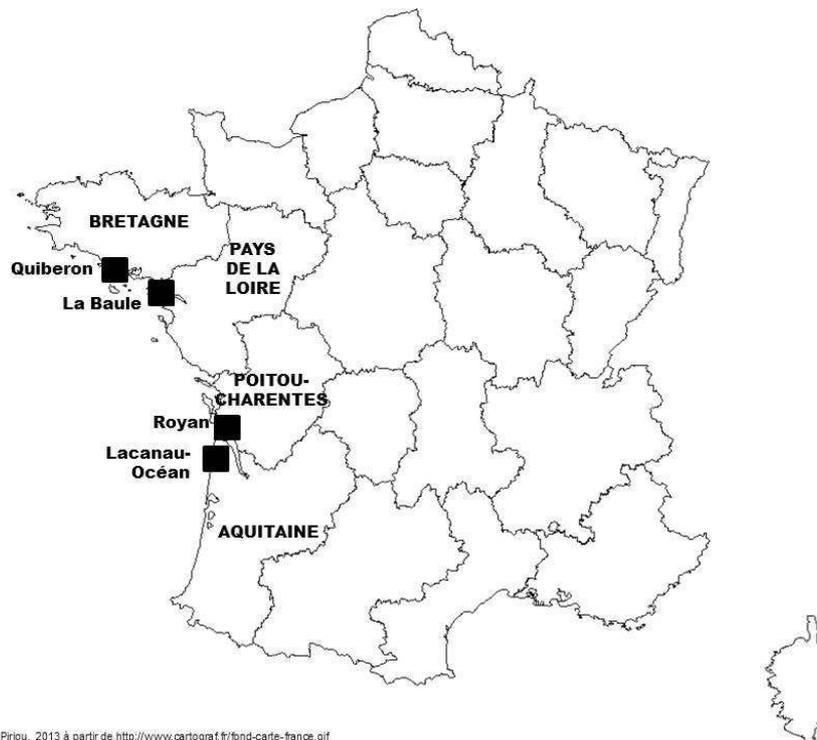
- 33 Dans une approche analytique, nous cherchons à analyser le tourisme comme un système qui coordonne différentes composantes que ce soit le déplacement, le séjour, la distraction et autres initiatives successives mettant en scène à la fois, des lieux, des acteurs et leurs pratiques. Ce système a pour objectif de permettre aux individus une récréation par le déplacement et l'habiter temporaire (Équipe MIT, 2005 ; Tissot, 2007). Le tourisme mobilise donc des acteurs qui construisent des logiques spatiales différentes (Violier, 1999).
- 34 Concernant la sphère publique, apparaissent parmi les acteurs premiers de la gouvernance, aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales : services mer des départements et régions, mais surtout communes et intercommunalités, autrement dit les élus de terrain.
- 35 Ainsi, à côté de ses compétences traditionnelles : état civil, fonctions électorales, action sociale, entretien de la voirie, protection de l'ordre public, etc. la commune dispose de compétences décentralisées agissant sur les pratiques du littoral. Il s'agit de l'urbanisme notamment par l'approbation de plans locaux d'urbanisme, ou encore de la culture. Concernant le développement de la politique touristique, la commune peut décider de confier cette mission à une association loi 1901, à une régie ou à une société d'économie mixte faisant l'objet d'un schéma touristique local.
- 36 L'intercommunalité, quant à elle, se fonde sur un transfert de compétences des communes qui la constituent. Ainsi, les compétences obligatoires sont relatives au développement économique, à l'aménagement de l'espace communautaire via les SCoT, à l'équilibre social de l'habitat et enfin à la politique de la ville dans la communauté. La compétence tourisme étant partagée entre les niveaux de collectivités, certaines communes mutualisent les moyens dans la promotion touristique du territoire.
- 37 Concernant la question de la compétence tourisme, il faut se rappeler les conclusions du rapport d'information du Sénat « Faire confiance à l'intelligence territoriale »⁸, qui recommande de préserver le rôle d'acteurs du développement touristique des

collectivités territoriales et suggère des clarifications pour identifier les vocations de chaque niveau : conforter la commune et les intercommunalités dans leur mission d'accueil et de promotion, et renforcer la capacité des communes, des intercommunalités et des départements à financer les grands équipements avec le soutien de la région dans le cadre d'une démarche de programmation concertée.

Cadre méthodologique

- 38 À titre exploratoire, nous avons choisi d'interroger des responsables du développement touristique à l'échelle locale sur plusieurs thématiques. Tout d'abord, nous cherchons à connaître les enjeux d'une présence des touristes sur le territoire concerné, mais également à mesurer les conséquences d'une coprésence entre plusieurs parties prenantes. Nous souhaitons ensuite identifier les éventuelles régulations mises en place par les collectivités locales, notamment concernant les flux et les actions de communication responsable. Enfin, nous désirons évaluer la connaissance qu'ont ces acteurs de l'acronyme GIZC, ainsi que la manière dont ils le prennent en compte dans la politique touristique locale.
- 39 Sur la façade atlantique, nous avons choisi quatre responsables du développement touristique local (Figure 2) : l'Office de tourisme de Quiberon, le pôle tourisme de la communauté d'agglomération Cap atlantique comprenant les stations de La Baule, du Croisic et de Batz-sur-Mer, le service tourisme de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique, incluant les stations de Royan, Saint-Palais-sur-Mer, La Palmyre et enfin, l'office de tourisme de Médoc-Océan intégrant les stations de Lacanau-Océan, Hourtin et Carcans-Maubuisson.

Figure 2. Stations littorales choisies pour l'étude exploratoire au sein des régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine.



Actions et réflexions des acteurs du tourisme

Attrait du littoral et concentration touristique

- 40 Le littoral constitue le milieu privilégié pour les déplacements touristiques. Outre l'ensoleillement, il semble que les touristes se rendent dans cet espace pour renouer avec la nature, le calme. Ils privilégient donc les côtés environnementaux et culturels des territoires littoraux. De plus, la présence d'équipements touristiques dans les communes littorales renforce l'attractivité des lieux (Conseil national du tourisme, 2010 : 88-90). Les séjours sur le littoral sont les plus longs avec une durée de 7,3 nuitées en moyenne⁹.
- 41 Selon une étude de 2010 du ministère du Tourisme portant sur le nombre d'arrivées dans les départements français, nous remarquons que les départements de la côte Atlantique sont fortement concernés. En effet, les stations où nous avons enquêté se situent toutes dans des départements bénéficiant d'un surcroît de population sur l'année¹⁰, aussi tous les acteurs interrogés nous ont précisé que le tourisme, bien que générant une économie importante, fait l'objet d'une attention particulière concernant la concentration induite.
- 42 Tout d'abord, l'accessibilité en séjour crée un engorgement des flux de circulation, notamment les jours de départ et d'arrivée (principalement le samedi en saison estivale). Par exemple, à Quiberon, l'accessibilité à la presqu'île par voie unique, concentre les flux automobiles depuis la ville d'Auray, carrefour routier et ferroviaire, située sur les principaux axes de communication. On retrouve la même problématique entre la station de Lacanau-Océan et Bordeaux, mais également au passage du pont de l'île de Ré.
- 43 Ensuite, en séjour, la fréquentation des plages se limite à certains secteurs, puisque tout le littoral n'est pas accessible dans le sens, où il n'est pas équipé pour accueillir un public en toute sécurité : poste de secours, assistance aux personnes en situation de handicap, etc. ; d'un accès aisé : desserte routière, facilité de parking y compris pour les vélos, navettes ; ou suffisamment aménagé : services en dehors de la plage (douches, toilettes). Ainsi Olivier Amblard, le directeur du CDT de Charente Maritime, nous rappelait que si la Charente-Maritime compte 470 km de côtes, une centaine de kilomètres seulement sont possibles à la baignade, les grandes plages équipées des îles de Ré et d'Oléron ou de la presqu'île d'Arvert.
- 44 Olivier Amblard a également insisté sur le fait que seules certaines stations sont plébiscitées, parce qu'elles concentrent toutes les attentions en termes d'accès, de prévention et d'information (par exemple le pavillon bleu informant de la qualité des eaux de baignade, ou la diffusion d'informations via les téléphones mobiles). Il ajoute que les clientèles touristiques seront prêtes à payer davantage, si elles mesurent le service rendu. Il faut sans doute placer la GIZC, sur le terrain de l'anticipation pour la préservation de la qualité et des valeurs distinctives du littoral.
- 45 *Préservation et sensibilisation auprès des touristes*
- 46 Tous les acteurs rencontrés confirment l'attrait particulier du littoral, mais aussi sa fragilité rejoignant notre remarque préalable sur le fait que cet espace est perçu comme sensible aux risques, notamment pour le volet Loisir-tourisme (études ANCORIM).
- 47 Aussi, la concentration et la pratique parfois « intensive » de la côte incitent les acteurs locaux à prendre des mesures, dans un souci de protection, allant de la sensibilisation informative à la régulation des passages. Selon notre observation de terrain, nous

remarquons plusieurs panneaux d'informations à destination des touristes concernant la pratique du littoral.

- 48 En cheminant autour des quatre stations, objet de notre étude, nous avons trouvé sur les itinéraires pédestres, cyclables et automobiles, des panneaux à destination des visiteurs. À titre d'exemple, ceux qui se promènent autour de la Baule, vers la côte Sauvage en direction du Croisic, sont amenés à rencontrer des chemins balisés pour les piétons et d'autres réservés exclusivement aux cyclistes. On remarque d'ailleurs (Figure 3, n° 1) que seule l'activité de promenade est autorisée sur certains parcours. On retrouve le même cas de figure sur la côte Sauvage de Quiberon (Figure 3, n° 3). Dans ces exemples, les aménagements sont réalisés suite au constat de l'érosion de la côte, lié à la pratique intensive du cyclisme, qui à rythme soutenu, endommage la végétation des dunes.

Figure 3. Sensibilisation des visiteurs à la préservation dans la pratique de la côte



- 49 1) Dune de la Govelleville sur la côte Sauvage à Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique, Pays de la Loire); 2) Plage centrale à Lacanau-Océan (Gironde, Aquitaine); 3) Côte Sauvage à Quiberon (Morbihan, Bretagne); 4) Forêt de la Coubrre à La Tremblade (Charente-Maritime, Poitou-Charentes)
- 50 Parfois, c'est une catastrophe écologique qui va amener les acteurs locaux à opter pour une gestion des flux et de l'accès au littoral. Ce fut le cas pour la communauté d'agglomération Cap Atlantique (autrement dit les communes de La Baule, du Pouliguen, de Batz-sur-Mer, du Croisic) qui suite au naufrage du pétrolier « Erika » en décembre 1999 subit une importante marée noire. Plus récemment, la commune d'Étel a dû faire face à l'arrivée sur sa plage d'un cargo, le TK Bremen, heureusement à vide, mais les autorités ont, par précaution, interdit l'accès à la zone jusqu'à la fin du chantier de déconstruction, ainsi que la commercialisation des huîtres d'une partie de la Ria d'Étel. De semblables démarches ne se font assurément pas dans une optique de valorisation touristique, mais bien de régulation et de canalisation des flux, puisque malgré quelques écriteaux

informant sur la faune et la flore constitutives de la dune, le discours reste de l'ordre du « prohibitif » plutôt que du « pédagogique ».

- 51 Dans d'autres configurations, les panneaux d'information à destination des visiteurs sont davantage orientés à des fins de services, par exemple dans la forêt de la Coubre, à La Tremblade près de Royan (Figure 3, photo n° 3) où, à côté des informations destinées à sensibiliser les promeneurs (« n'allumez pas le feu », « emprunter les accès à la plage aménagés sans franchir les clôtures »...), on trouve des renseignements de services tels que la localisation de la buvette, du parc de stationnement, des bornes d'appel et la présentation des pistes adaptées à chaque utilisateur : pédestre, piéton, automobile. Enfin, un dernier cas de panneau d'information, que l'on trouve sur la plage centrale de Lacanau-Océan traduit une volonté de sensibilisation pédagogique puisqu'il est illustré sous forme d'un dessin de la plage, rappelant les principes d'usage de la plage, en français et en anglais (« Faites attention au soleil », « L'océan n'est pas un lac », « Les baignes sont dangereuses...»), mais aussi « Pensez à jeter vos déchets à la poubelle ». L'objectif est de faire passer un message sur la sécurité et la protection de l'environnement au plus grand nombre. Quant à la Communauté de communes de l'île de Ré, elle encourage par les panneaux les pêcheurs à pied, à respecter les espèces menacées en indiquant les tailles minimums réglementaires. Nous pouvons enfin mentionner l'initiative des offices de tourisme de la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique, qui après avoir réalisé un diagnostic de l'offre touristique durable du territoire, ont imaginé une mascotte « TOD le petit crabe qui en pince pour le Tourisme Durable ». Cette mascotte permet d'identifier les offices de tourisme et structures touristiques (lieux de visite, hébergements, professionnels du nautisme...), engagés dans une démarche durable. Ainsi, ces prestataires sont mieux identifiés par le public, et valorisés dans leurs démarches de tri des déchets, économies d'eau, développement du tissu local.
- 52 Ensuite, nous constatons qu'un grand nombre d'acteurs semblent agir pour la réalisation de ces supports informatifs. En effet, nous retrouvons quasiment toutes les collectivités territoriales sur les panneaux, à l'instar du Conseil Général de Loire-Atlantique qui est propriétaire des dunes de Govelle (Figure 3, n° 1) ou de la communauté de communes du Pays Royannais (Figure 3, n° 4), mais également d'autres institutions telles que le Conservatoire du Littoral sur la côte Sauvage de Quiberon (Figure 3, n° 3) ou l'Office national des forêts (Figure 3, n° 2 et n° 4) et même une association Surf Insertion. Faut-il y voir l'illustration du problème de gouvernance évoqué par le rapport français d'application des textes européens sur la GIZC¹¹ ?
- 53 On retrouve aussi ce partage entre institutions pour la création des itinéraires cyclables : à titre d'exemple, l'itinéraire vélo situé à La Palmyre, dont certains tronçons sont balisés par le conseil général de Charente-Maritime, d'autres par la commune des Mathes, d'autres par la région ; mais également la voie verte de Quiberon sur la côte Sauvage. À noter que ces voies vertes, reliées dans un axe nord-sud entre Roscoff (Finistère) et Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) constituent le tracé français de l'itinéraire européen « Vélodyssée ».
- 54 Concernant les activités sportives, présentes dans l'étendue maritime, le Conservatoire du littoral dans un atelier de réflexion organisé en 2009, à Gruissan, nous rappelle que les pratiques de sports de nature connaissent un véritable essor et font désormais partie des usages courants des espaces littoraux. Depuis sa création, le conservatoire cherche à maintenir un équilibre entre ouverture au public et protection du milieu, il est logique qu'il encourage une réflexion sur la façon dont ses nouvelles pratiques (kayak,

randonnées, kitesurf, VTT, etc.) peuvent s'implanter sur le littoral en respectant l'esprit des lieux.

- 55 Selon le parc naturel marin d'Iroise, qui s'est intéressé à l'activité kayak de mer dans son espace classé : si les pratiquants réguliers ont une bonne connaissance du milieu, les pratiquants occasionnels beaucoup moins. Toujours, un manque de communication, sachant que les loueurs et vendeurs de matériel sont peu enclins à diffuser des informations sur la protection des écosystèmes, la sauvegarde et le respect des sites de pratiques...
- 56 Du côté du Royannais, les élus se sont intéressés à la problématique de la cohabitation entre les baigneurs (une majorité de touristes) et les kitesurfeurs ; les communes ont d'abord agi seules, généralement en interdisant la pratique (voir Arrêté municipal réglementant la pratique sportive et les activités de loisirs de plage de la Commune de Saint-Georges-de-Didonne, sise dans la Communauté d'agglomération Royan Atlantique)¹². La médiation intercommunale (via la station nautique du Royannais) a permis de trouver une solution : la répartition saisonnière et spatiale de l'activité – déplacement de l'activité sur la côte Sauvage en été). Car un problème réglé uniquement dans un espace va se déplacer chez le voisin. Pour trouver des solutions, la Communauté d'agglomération a utilisé à la fois la concertation avec les pratiquants et l'animation. Le succès de la démarche a encouragé les élus à l'utiliser pour d'autres pratiques sportives : le char à voile, le kayak... La sensibilisation du grand public passe à n'en pas douter par la formation des prestataires et professionnels de l'encadrement sportif aux enjeux de protection du milieu.
- 57 Pour les pratiques libres, diffuses, des solutions ont été proposées dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit à la fois de prévoir une signalisation efficace aux principaux points d'accès et des actions de communication, notamment dans les offices de tourisme, sur les sites internet locaux, ou via les animateurs nature présents en saison touristique.

La GIZC dans le quotidien des acteurs du tourisme

- 58 Lors des entretiens menés auprès des acteurs du tourisme interrogés, la connaissance du concept de GIZC est évolutive selon l'institution d'appartenance. En effet, nous remarquons que les personnes travaillant pour les collectivités locales, ou organismes attenants sont plus informées que les personnes exerçant dans des associations locales de promotion de type office de tourisme. En effet, les directives régionales se retrouvent dans l'application d'un schéma de développement touristique. Par exemple, en Aquitaine, le littoral est considéré comme une priorité et sa valorisation est prise en compte dans les objectifs d'un plan de développement durable du Groupement d'intérêt public « Littoral Aquitain ». En revanche, l'acronyme GIZC est absent dans la communication touristique, notamment dans les brochures d'offices de tourisme. Le vocabulaire le plus utilisé est en relation avec la durabilité, que l'on retrouve dans la communication de l'office de tourisme de Royan « développement durable » avec une sensibilisation au patrimoine naturel, aux paysages ou encore aux eaux de baignade sous surveillance ou encore « tourisme durable » appliqué aux quatre saisons pour le pôle tourisme de la communauté d'agglomération Cap Atlantique promouvant la destination « La Baule-Presqu'île de Guérande » ou une formule plus complète « un tourisme économiquement rentable, socialement équitable et économiquement responsable »¹³ pour Lacanau-Océan qui

s'exprime dans la communication touristique par des aspects physiques et paysagers autour du terme « Océanesque » en précisant :

« L'océan est notre force, il nous a tout donné... À nos côtes l'immensité lorsqu'il découvre nos 50 km de plages. À nos forêts le goût salé de ses embruns vers lesquels mille chemins nous mènent. À nos lacs la brise suffisante pour voguer vers d'autres rives. À nos paysages la vague d'exotisme qui rend notre esprit libre. À votre tour de plonger dans Médoc Océan ».¹⁴

- 59 Selon Stéphane Pennanguer, « *Le tourisme n'apparaît pas dans les radars de la GIZC et c'est d'autant plus paradoxal qu'il s'agit d'une des principales pressions sur le littoral* ». Il évoque un manque de mobilisation des professionnels du tourisme, du fait notamment de leur mode de représentation et d'organisation. Oliver Amblard, estime-lui que la GIZC ayant été imposée en force aux acteurs du tourisme, ils ne se souhaitent pas s'impliquer. Cela étant, l'un comme l'autre pense qu'à partir du moment où un territoire et ses parties prenantes commencent à réfléchir sur le long terme, la question de la préservation du capital d'attraction va nécessairement être posée. Pour l'heure, les professionnels hésitent, car ils n'y voient pas leur intérêt et redoutent des dépenses supplémentaires. Le jour où les clientèles françaises et internationales exigeront avant de se déplacer des preuves de cette gestion intégrée, ils se mobiliseront.
- 60 Les réticents et la méconnaissance du concept par les acteurs touristiques, ainsi que l'hétérogénéité d'initiatives et de dispositifs de développement durable du littoral, proviennent sans doute également, de la dominance de l'approche environnementale dans les textes fondateurs, reléguant à une position complémentaire l'approche humaine et sociale.
- 61 Cependant, il semble que le regard porté par les touristes sur la protection du littoral évolue. À ce titre, les dispositions déjà prises pour un développement durable du littoral (sentiers côtiers, tri sur les plages, qualité des eaux de baignade, animation de l'espace retro-littoral...) ne semblent plus être des éléments de différenciation des territoires sur le plan du marketing touristique, mais bien des prérequis impératifs pour la pérennité des activités touristiques sur le littoral.

Conclusion

- 62 L'activité touristique, souvent dénoncée comme destructrice de l'environnement (Michaud, 1983 ; Lozato-Giotard, 2006) demeure néanmoins un formidable fondement de pérennité économique pour les stations littorales. Les stations nées par et pour le tourisme, présentent toujours de l'intérêt, en raison de leur localisation et ce aussi bien pour les touristes que pour les néo résidents. Dans ce sens, les politiques de GIZC devraient impliquer une population endogène, mais aussi exogène.
- 63 Malheureusement, il faut constater que les touristes ne font encore que trop rarement partie des dispositifs de réflexion sur la gestion de la zone côtière, par ailleurs la sensibilisation sur les raisons d'application d'une telle politique est quasi-inexistante, laissant place à des dispositifs de prévention voire d'interdiction, souvent pour des raisons de responsabilité légale (par exemple : dangers liés à la baignade ou dégradation d'un espace naturel appartenant à une collectivité locale).
- 64 Aussi, l'intégration de l'activité touristique dans la politique de GIZC mériterait d'intégrer le projet des touristes, c'est-à-dire leur intention d'activités pendant leurs séjours, et ainsi

proposer des prestations dans le registre du service, participant et co-construisant une satisfaction de la pratique spatiale du fait d'une coprésence effective.

BIBLIOGRAPHIE

ANCORIM, (2010) « Enquête des besoins des décideurs et des acteurs pour la gestion du littoral de Poitou-Charentes », IAAT/CREAA, Etevenard M. et Mille D., Juin 2010, 32 pages, consulté en décembre 2012. [En ligne] URL : <http://ancorim.aquitaine.fr/>

et http://ancorim.aquitaine.fr/IMG/pdf/ANCORIM_Enquete_Poitou-Charentes_FR.pdf

Andreu-Boussut, V. et C. Choblet, 2006, « Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, no3, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/9060>, consulté le 25.04.2013

Augustin, J.-P., 2007, « L'attractivité plurielle d'une station océane : Lacanau-Océan dans le sud-ouest de la France », *Téoros*, n° 26-2, pp. 39-45

Barbedor, I., 2005, « Les différentes échelles de l'espace de la villégiature balnéaire : l'exemple de la côte d'Emeraude », *In Situ, revue des patrimoines*, n° 4, [En ligne] URL : http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=4&id_article=d5-766, consulté le 13.09.2011

Binot, G., 1994, « Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert », Paris, éd. Le Croit Vif, 432 pages

Bouneau, C., 2007, « La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980 », *Entreprises et histoire*, 2007/2, n° 47, pp. 93-108

Cassou-Mounat M., B. Ferriere, P. Laborde, J. Lazcano, 1980, « Tourisme et consommation d'espaces littoraux : exemples pris sur la côte atlantique », Centre d'Etudes des Espaces Urbains, Talence, 50 pages

Chapuis, R. et M.-A. Lanneaux, (1993), « Les parcs régionaux français », *Annales de Géographie*, tome 102, n° 573, pp. 519-533

Clairay, Ph., 2003, « Les stations balnéaires de Bretagne...des premiers bains... à l'explosion touristique des années 1960 », Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, sous la dir. de Geslin C., Université Rennes 2 Haute Bretagne, 603 pages

Clairay, Ph, 2001, « *La naissance de l'industrie touristique sur la côte d'Emeraude* » in Geslin C. (dir.) *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, éd. PUR, 2001, p. 163-175.

Conseil National du Tourisme, 2010, « Le poids économique et social du tourisme », Section de l'économie touristique, session 2010, Président du groupe de travail, MESSAGER M., 135 pages

Corbin, A., 1988, « Le Territoire du Vide, L'Occident et le désir de rivage 1750-1840 », Paris, éd. Flammarion, 411 pages

Debie, F., 1993, « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde*, N° 1, pp. 32-37

Dezert, B. et C. Verlaque, 1978, « L'espace industriel », Paris, éd. Masson, 301 pages

- Duhamel, P. et P. Violier, 2009, « Tourisme et littoral, un enjeu du Monde », Paris, éd. Belin, 195 pages
- Equipe MIT, (2005), « Tourisme 2, Moments de lieux », Paris, éd. Belin, 349 pages
- Finger-Stich, A. et K.B. Ghimire, 1977, « Travail, culture et nature : Le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France », Paris, éd. L'Harmattan, 234 pages
- Gourlay, F., 2010, « La gestion intégrée des zones côtières », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117-3, pp, 161-169
- Knafou, R., M. Bruston F. Deprest, P. Duhamel, J.-C. Gay et I. Sacareau, 1997, « Une approche géographique du tourisme », *L'Espace géographique*, numéro 3, pp. 193-204
- Legue-Dupont, P., 1994, « L'huître de Marennes : entre domaine public et espaces privés », *Etudes rurales*, Paris, EHESS, n° 133-134, pp. 137-147
- Levy, J. et M. Lussault, 2003, « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés », Paris, éd. Belin, 1033 pages
- Lozachmeur, O., 2005, « Le concept de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » en droit international, communautaire et national », *Droit maritime français*, n° 657, mars 2005, pp. 259-277
- Lozato-Giotart, J.-P., 2006, « Le chemin vers l'écotourisme, impacts et enjeux environnementaux du tourisme aujourd'hui », Paris, éd. Delachaux et Niestlé, 192 pages
- Magnan, A., 2009, « Le tourisme littoral en Méditerranée : tendances et perspectives face au changement climatique » Idées pour le débat, N° 04/09, [En ligne] URL : http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/id-042009_Magnan.pdf
- Magnon, R., 2006, « Lacanau-Océan a cent ans : 1906-2006 », éd. Ville de Lacanau, 304 pages
- Meur-Ferec, C., 2007, « La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française », *Développement durable et territoire*, [En ligne] URL : <http://developpementdurable.revues.org/index4471.html>
- Meur-Ferec, C., 2006, « De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe », *Mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches*, vol. 1 : essai inédit, Université de Nantes, 247 pages
- Michaud, J.-L., 1983, « Le tourisme face à l'environnement », coll. *Le géographe*, éd. PUF, 234 pages
- Mondou, V. et P. Violier, 2009, « Projets, pratiques et lieux touristiques, quelles relations ? », *Mappemonde*, n° 94, 2-2009, [En ligne] URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num22/articles/art09201.html>, consulté le 25.07.2012
- Morel, V., A. Körfer et P. Deboudt, 2008, « Réseaux et gestion intégrée des zones côtières : un regard de géographes », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, no1, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/1922>, consulté le 18 janvier 2013
- Morice, J.-R., H. Desire-Pebarthe et P. Violier, 2008, « Itinéraires de lieux touristiques du littoral atlantique », *Noréis*, 206-2008/1, pp, 9-20
- Paskoff, R., 1993, « Côtes en danger », Paris, éd. Masson, 250 pages
- Pennanguer, S., 2005, « Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière », Thèse de doctorat Halieutique : Ensa-Rennes, Brest, 372 pages

- Pihet, C., 1991, « Les populations des Pays-de-la-Loire après le recensement de 1990, premiers éléments d'analyse », *Noroi*, n° 150, Avril-Juin 1991, pp. 211-220
- Piriou, J., 2012, « Enquête sur la région touristique. Une recherche sur les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme », Thèse de doctorat de géographie sous la direction du Prof. Philippe Violier, Université d'Angers, 776 pages
- Prieur, M., 2009, « Conclusion : Rapport de synthèse sur la gestion intégrée des zones côtières », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 5, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/8428>
- Tissot, L., 2007, « Le tourisme : de l'utopie réalisée au cauchemar généralisé ? », *Entreprises et histoire*, 2007/2, N° 47, pp. 5-10
- Ragot, G. (dir.), 2003, « L'invention d'une ville. Royan années 50 », Centre des monuments nationaux, éditions du Patrimoine, *Cahiers du Patrimoine*, n° 65, juin 2003, 308 pages
- Rapetti, D., 2004, « Contre vents et marées : « Nantes Atlantique », la quête métropolitaine », *Mappemonde*, n° 74, 2-2004 [En ligne] URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num2/articles/art04205b.html>, consulté le 22.07.2012
- Renard, J., 1984, « Le tourisme ; agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France », *Noroi*, vol. 121, pp. 45-61
- Vighetti, J.-B., 1974, « Le tourisme à la Baule et en presqu'île Guérandaise de 1820 à nos jours », éd. Des Paludiers 22, volume 1, 114 pages
- Violier, P., 2002, « La Baule, du tourisme au lieu de vie », *Mappemonde*, n° 66, 2002.2, pp. 20-24
- Violier, P., 1999, « Les acteurs du système touristiques et leurs logiques spatiales », in Violier, P. (dir.) *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Rennes, Ed. Presses Universitaires de Rennes, pp. 57-67
- Vles, V., 1996, « Les stations touristiques », Paris, éd. Economica, 112 pages

NOTES

1. Comme le rappellent les professionnels eux-mêmes, le mode de gouvernance qui préside à la gestion des cultures marines dans le bassin de Marennes-Oléron, doit tenir compte des enjeux qui concernent ces cultures. Ce sont d'abord des enjeux de territoires que sont la pêche, le tourisme, la plaisance à partir desquels il faut raisonner en termes de partage de l'espace (URL : [http://creaa.pagesperso-orange.fr/Doc %20actualite/RapportEtudeCasMO_ancorim.pdf](http://creaa.pagesperso-orange.fr/Doc%20actualite/RapportEtudeCasMO_ancorim.pdf))
2. Les origines du tourisme remontent à l'époque du Grand Tour au début du XIXe siècle, où des voyageurs imitaient les pratiques de jeunes étudiants britanniques en quête de connaissances paysagères et culturelles de l'Europe (Boyer, 2000).
3. Une étude a été menée entre décembre 2009 et mai 2010, auprès de 172 interlocuteurs du littoral atlantique européen. Ce travail a été réalisé dans le cadre du programme européen ANCORIM (Atlantic Network For Coastal Risks Management) dont la durée était de 3 ans (mai 2009 à avril 2012). L'action privilégie le renforcement des échanges et des connaissances en créant un outil d'échange à l'usage des décideurs URL : (<http://ancorim.aquitaine.fr/>).
4. La Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (MIACA) créée le 20 octobre 1967, permis l'aménagement côtier dans un souci de contrôle de l'extension « anarchique » du tourisme pendant les Trente- Glorieuses (Augustin, 2007). Elle a été précédée en 1963, par la

mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, également connue sous le nom de mission Racine.

5. URL : http://www.mairie-lacanau.fr/fileadmin/redacteur/PDF/SCOT/1_Diagnostic_approbation_2012_web.pdf

6. Voir partie sur le littoral, URL : http://www.cap-atlantique.fr/sites/www.cap-atlantique.fr/files/le_schema_de_coherence_territoriale_de_cap_atlantique_2342.pdf et synthèse, URL : http://www.cap-atlantique.fr/sites/www.cap-atlantique.fr/files/le_schema_de_coherence_territoriale_de_cap_atlantique_2330.pdf

7. Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe (2002/413/CE). L'approche des territoires par la GIZC est née de cette recommandation européenne, puis a été validée en comité interministériel de la mer (CIMer) le 29 avril 2003. Olivier LOZACHMEUR (2005) rappelle fort justement que la quasi-totalité des actions internationales et européennes repose sur des instruments juridiques non contraignants (soft law) et que les textes dans lesquels apparaît le concept de GIZC en France sont ainsi, presque exclusivement des déclarations d'intention.

8. Rapport sénatorial n° 471 (2008-2009) de M. Yves Krattinger et Mme Jacqueline Gourault (Partie II. A. 5. Préserver le rôle d'acteurs du développement touristique des collectivités territoriales, URL : <http://www.senat.fr/rap/r08-471/r08-47134.html>

9. http://www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/stats-tourisme/chiffres-cles/chiffres_Cles_Tourisme_2012web.pdf

10. Selon la direction nationale du tourisme, le Morbihan et la Charente-Maritime bénéficient d'un surcroît de plus 170 % de population, entre 107 et 120 % pour le département de la Gironde.

11. Le Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe – évoquait en page 38 : « *L'absence presque à tous les niveaux de la gouvernance (national, régional, local) d'instances officielles de réflexion collective ou de concertation sur les questions liées au littoral rend particulièrement difficile, voire parfois impossible, l'émergence à l'une ou l'autre de ces échelles d'un projet collectif lisible pour le littoral.* »

12. URL : http://www.saintgeorgesdedidonne.fr/sites/stgeorges-de-didonne/files/fichiers/plaarr014_0.pdf

13. Défi N° 5 présenté par M. Nicolas Jabaudon, directeur de l'Office de tourisme Médoc-Océan dans le cadre du 28^e Congrès national des offices de tourisme et syndicats d'initiative à La Rochelle, le vendredi 7 octobre 2011

14. Description du terme « Océanesque » dans le guide de la destination Médoc Océan 2013, page 4

RÉSUMÉS

Conscients de l'importance de l'activité touristique en zone littorale, des conflits d'usage, de la dégradation de l'environnement côtier et du nombre assez réduit de publications traitant du regard des acteurs touristiques vis-à-vis de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), nous avons souhaité réaliser une étude exploratoire sur le sujet. Notre territoire d'étude porte sur le littoral atlantique un espace géographique cohérent, du fait des caractéristiques assez proches

des régions étudiées. Nous avons interrogées quatre stations littorales et des acteurs locaux considérés comme représentatifs, car directement engagés dans la mise en œuvre de la GIZC.

Aussi nous verrons dans cet article que l'attrait toujours croissant du littoral crée des situations de concentration voire « d'hyper fréquentation ». Pourtant, certains territoires se démarquent en appliquant une « dimension intégrée » d'aménagement et d'accueil touristique qui leur permet de gérer cette pression excessive. On peut mentionner : la gestion des pratiques au cœur d'espaces de coprésence au moyen d'arrêtés municipaux, mais également les sensibilisations à l'environnement inscrites dans un temps long, sans oublier la mise en place de nouveaux équipements de loisirs et de nouveaux services. On remarquera également que l'ensemble des acteurs interrogés est conscient de la nécessité d'une action plus importante à destination des touristes et met en place des dispositifs dans ce sens. Il apparaît donc que les stations littorales atlantiques étudiées s'impliquent, mais que les parties prenantes en particulier les acteurs touristiques peinent à s'approprier une notion peut-être trop conceptuelle.

Aware of the importance of tourism in coastal areas, conflicts of use, the deterioration of the coastal environment and the relatively small number of publications dealing with tourism stakeholders vis-à-vis the Integrated Coastal Zone Management (ICZM), we decided to conduct an exploratory study on the subject. Our study area is concentrated on the Atlantic coast, a coherent geographical area, due to the relatively similar characteristics of the regions studied. We interviewed the senior management in four coastal stations and local actors who we considered representative because directly involved in the implementation of ICZM .

As we will develop in this article, the growing attraction of the coastal tourism creates tourism concentrations and sometimes situations of "huge visitation". However, some areas apply an "integrated dimension" of ICZM to manage the pressure. Examples include the management of co-presence by means of local decrees, but also the sustainable development awareness established by local authorities demonstrates a formalization of the administrative organization. We noticed that all actors interviewed understand the importance of actions for tourism and put in place measures accordingly. It appears that the Atlantic coast stations studied are very much involved in ICZM, but that the tourism stakeholders have difficulties in adapting to an idea which may be too conceptual.

INDEX

Mots-clés : Gestion intégrée des zones côtières, GIZC, tourisme, côtier, littoral, atlantique, conflits d'usage, gouvernance, territoire

Keywords : Integrated Coastal Zone Management, ICZM, coastal, tourism, Atlantic, coast
Conflicts of use, governance, territory

Index géographique : Europe

AUTEURS

MARIE-NOËLLE RIMAUD

Docteur en droit, Professeur associé en Management du Tourisme, EA1722 Centre de Recherche en Gestion (CEREGE), Groupe Sup de Co La Rochelle, 102 rue de Coureilles – Les Minimes, 17024 La Rochelle, France, Courriel : rimaudmn@esc-larochelle.fr

JÉRÔME PIRIOU

Docteur en géographie, Professeur-assistant en Management du Tourisme, EA1722 Centre de Recherche en Gestion (CEREGE), Groupe Sup de Co La Rochelle, 102 rue de Coureilles – Les Minimes, 17024 La Rochelle, France, Courriel : piriouj@esc-larochelle.fr